N° 2

LA REVUE DU PRATICIEN

31 JANVIER 2007

ÉDITORIAL

CRÉDITS DE FMC : VOTRE ABONNEMENT VALORISÉ

L'obligation de FMC à laquelle sont tenus désormais tous les médecins, qu'ils soient libéraux, salariés ou hospitaliers, stipule que chacun devra acquérir, en 5 ans, 250 crédits dont 100 crédits obligatoires au titre de l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP). Les 150 crédits de FMC restants doivent être obtenus dans au moins 2 des 3 catégories suivantes : les formations avec présence « sur place » délivrées par des organismes agréés, les formations individuelles, et enfin des situations professionnelles formatrices (p. ex. la réalisation de travaux de recherche).
La catégorie des formations individuelles inclut l'abonnement à des revues de formation répondant à des critères précis de qualité, ce qui est le cas des trois revues de FMC du groupe Huveaux : *La Revue du Praticien, La Revue du Praticien - Médecine Générale* et *Le Concours médical*. Quels sont ces critères ? Tout d'abord, que la politique éditoriale des titres soit conduite par un comité de rédaction scientifique garant du contenu éditorial, de la légitimité des auteurs et de la pertinence du processus de lecture critique des articles. Les auteurs des articles doivent être parfaitement identifiés, leurs conflits d'intérêts déclarés et leurs propos étayés par de solides références bibliographiques. Enfin, les articles de FMC ou les travaux originaux qui constituent l'essentiel du contenu des revues doivent être clairement distingués de la publicité (rédactionnelle ou visuelle), identifiable par une mention explicite. L'abonnement à chacune de nos revues apporte 4 crédits annuels et le double si vous vous abonnez à deux titres (p. ex. à *La Revue du Praticien* et à *La Revue du Praticien - Médecine Générale* ou à *La Revue du Praticien* et au *Concours médical)*. Dans ce cas, ce « double abonnement » vous apportera 8 crédits annuels (4 + 4), soit 40 crédits sur 5 ans (le maximum prévu pour l'abonnement aux revues), soit déjà plus du quart des crédits de FMC nécessaires (40 sur 150) ! L'abonnement aux revues médicales de qualité apparaît ainsi doublement vertueux : s'il contribue d'une façon importante à la satisfaction de l'obligation de FMC, il renforce aussi l'indépendance rédactionnelle des revues et la qualité de leur contenu !

La Rédaction